

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juin 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON,
Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Membres absents excusés : (3)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE),
Mme LE GRAND (représentée par Mme ROLLIN)

Membres absents : (2) M. EL HASSOUNI, Mme TOLLOT

Date de convocation : 17 juin 2008

Délibération n° : 47-2008

Objet : Association Crésus Bourgogne Convention de mise à disposition de locaux

L'association « CRESUS Bourgogne », qui intervient auprès des personnes pour le traitement de leur dossier de surendettement, souhaite assurer une permanence dans les locaux de la Direction des Retraités et Personnes Agées (DRPA) du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon. Elle souhaite disposer d'un bureau afin d'assurer une permanence hebdomadaire, chaque jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h pour recevoir les personnes âgées dont elle assure le suivi.

Le Conseil d'Administration :

- approuve le projet de convention joint au présent rapport,
- autorise le Président ou son représentant légal à y apporter, si nécessaire, des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale du projet,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

25 JUIN 2008

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

16 JUIL. 2008

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

